



COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 16 Juin 2016 à 20h00

Convocation par le Maire, Jeanine PERRUCHET, par courrier électronique le vendredi 10 Juin 2016.

Présents :

Mme Jeanine PERRUCHET, M. Wilfried CELERIEN, Mme Corinne TERRADE, M. Christophe NABLANC, Mme Martine PAUFIQUE-DUBOURG, M. Philippe COLLIN, M. Benoît DOUEZY, Mme MIGNATON Joëlle, Françoise BOUSSAT, M. Roger LEBOURSE, M. Michel AUBRUN, Mme Anne-Marie PONSODA, Mme Renée NICOUX, M. Dominique VANONI, Mme Marie-Hélène FOURNET, Mme Manon THIBIER.

Absents avec pouvoirs :

- Didier RIMBAUD → pouvoir à Renée NICOUX
- Joëlle GILLIER → pouvoir à Françoise BOUSSAT
- Philippe GILLIER → pouvoir à Corinne TERRADE

Secrétaire de séance : Manon THIBIER

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 13 Avril 2016

Joint à la convocation

Le compte-rendu est adopté par 15 voix pour et 4 abstentions (Renée NICOUX, Dominique VANONI, Marie-Hélène FOURNET, Didier RIMBAUD)

ORDRE DU JOUR

1. Délégation de service public de chauffage urbain : présentation du rapport annuel
2. Projet de périmètre de la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes de BOURGANEUF/ROYERE-DE-VASSIVIERE, CREUSE GRAND SUD et la CIATE
3. Eclairage public : marché à bons de commandes
4. Eclairage public : poursuite de l'objectif réduction
5. Réfection des vestiaires du stade
6. Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour avancement de carrière
7. Subvention au collège Jacques Grancher pour les élèves de Felletin participant aux voyages pédagogiques de 2016
8. Droit de Préemption Urbain
9. Motion pour le maintien de l'IME Pierre d'Aubusson du Monteil au Vicomte

QUESTIONS DIVERSES

1. Délégation de service public de chauffage urbain : présentation du rapport annuel

Présentation du délégataire

Le service de chauffage urbain a été délégué en 2013 à la Société GDF SUEZ ENERGIE SERVICES (COFELY), devenue ENGIE en 2016.

Conformément à ses obligations, ENGIE a remis son rapport pour l'année 2015, comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte. (Article L1411-3 du code général des collectivités territoriales)

Ce rapport a été préalablement transmis aux élus par mail pour la préparation de la réunion.

Il est demandé au conseil municipal

DE PRENDRE ACTE du rapport du délégataire pour la gestion du chauffage urbain pour l'année 2015.

Résultat du vote

Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
16	19	19	0	0

2. Projet de périmètre de la communauté de communes issue de la fusion des communautés de communes de BOURGANEUF/ROYERE-DE-VASSIVIERE, CREUSE GRAND SUD et la CIATE

Présentation de Jeanine PERRUCHET

Chronologie :

Le 12 octobre 2015 le Préfet a présenté à la Commission de coopération intercommunale (CDCI) le projet de schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

Le 19 novembre 2015 le conseil municipal s'est prononcé sur le projet de schéma. Il a émis, à l'unanimité, un avis défavorable sur l'ensemble du projet et adopté une proposition de SDCI comportant un unique EPCI sur la totalité du périmètre actuel du Département.

Le 29 mars le Préfet a réuni la CDCI pour avis.

Le 30 mars 2016 le Préfet a arrêté le projet de schéma:

S'agissant des EPCI à fiscalité propre :

A l'issue des dernières réunions de la CDCI (21 et 29 mars 2016), aucun des amendements proposés par des membres de la commission n'a recueilli la majorité des 2/3 de ses 40 membres (soit 27 voix) nécessaires en vue d'être intégrés dans le projet de schéma initial.

S'agissant des syndicats intercommunaux ou mixtes :

Lors de la CDCI du 21 mars 2016, un amendement a été adopté visant au maintien des 36 syndicats intercommunaux la dissolution était inscrite dans le projet de schéma du préfet.

En conséquence, le schéma arrêté est le suivant :

- ✓ EPCI n°1: Fusion des communautés de communes du Pays de Boussac, du Carrefour des Quatre Provinces, d'Evau-les-Bains/Chambon-sur-Voueize, de Chénérailles, d'Auzances/Bellegarde et du Haut Pays Marchois ;
 - ✓ EPCI n°2 : Fusion de la communauté d'agglomération du Grand Guéret et de la communauté de communes Les Portes de la Creuse en Marche ;
 - ✓ EPCI n°3: Fusion des communautés de communes du Pays Dunois, du Pays Sostranien et de Bénévent/Grand-Bourg ;
 - ✓ EPCI n°4 : Fusion des communautés de communes Bourganeuf/Royère-deVassivière, Creuse Grand Sud et CIATE.
- Rattachement de la communauté de commune des Sources de la Creuse au futur ensemble intercommunal de la Haute-Corrèze.

Le 10 mai 2016 la commune a reçu notification de l'arrêté du Préfet portant projet de périmètre du nouvel EPCI n°4 issu de la fusion des communautés de communes Bourganeuf/Royère-de Vassivière, Creuse Grand Sud et CIATE.

Prochaine étape :

Le 24 juillet 2016 : date limite pour les délibérations des conseils municipaux et communautaires sur le périmètre du nouvel EPCI.

- Si les conseils municipaux émettent un avis favorable selon les conditions de majorité requises*, la fusion sera prononcée par arrêté préfectoral.
- Si les conseils municipaux n'émettent pas un avis favorable selon les conditions de majorité requises*, le Préfet saisira la CDCI pour avis sur le projet de périmètre. La CDCI pourra proposer des amendements sous réserve qu'ils soient approuvés à la majorité des 2/3 de ses membres. Le projet de périmètre étant conforme au schéma, le Préfet pourra passer outre l'opposition des communes même en cas d'avis défavorable de la CDCI sur le périmètre.

() Avis favorable de 1/2 des conseils municipaux représentant au moins la 1/2 de la population totale du futur EPCI incluant la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le 1/3 de la population totale du futur EPCI.*

Il est demandé au conseil municipal

DE SE PRONONCER sur le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion des communautés de communes Bourganeuf/Royère-de Vassivière, Creuse Grand Sud et CIATE.

Résultat du vote

Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
16	19	18	1 Wilfried CELERIEN	0

3. Lancement d'un marché à bons de commandes pour l'éclairage public

Présentation de Christophe NABLANC

Le 13 Avril 2016, le conseil municipal a approuvé la 2^o tranche de travaux de mise à niveau de l'éclairage public pour un montant estimatif de 58 847 €. Cette opération bénéficie d'une subvention au titre du Fonds de soutien à l'investissement public local (FSPIL) au taux de 35 %.

Il convient de passer un nouveau marché à bons de commandes pour la réalisation de cette 2^{ème} tranche de travaux et les tranches ultérieures éventuelles, ainsi que pour l'exécution de prestations courantes sur l'éclairage public.

Il est demandé au conseil municipal

D'APPROUVER le lancement d'une consultation pour le marché suivant :

- Objet du marché : travaux neufs et de remplacement de l'éclairage public
- Durée du marché : 1 an, reconductible dans la limite de 4 ans
- Procédure de passation : Procédure adaptée (article 28 du Code des marchés publics).
- Marché à bons de commandes avec un minimum annuel 15 000 € HT et un maximum annuel 70 000 € HT
- Critères de sélection des offres : prix 60 % /capacité et expérience de l'entreprise 30 % /délais d'intervention des travaux 10 %
- Sans négociation
- Publicité : LA MONTAGNE Creuse

Calendrier :

- envoi à la publicité vendredi 10 juin
- réception des plis vendredi 1^{er} juillet à 16h00
- analyse des offres en commission d'appel d'offres jeudi 7 juillet à 18h30
- attribution en réunion du conseil municipal vendredi 8 juillet à 20h30

Débat

Renée NICOUX fait observer que l'avis d'appel public à la concurrence pour ce marché a été publié dans l'édition du journal LA MONTAGNE de ce jour, soit avant le vote du conseil municipal.

Résultat du vote

Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
16	19	19	0	0

4. Eclairage public : poursuite de l'objectif réduction

Présentation de Christophe NABLANC

Le 16 Décembre 2015 le conseil municipal avait approuvé les propositions de la commission de travaux visant à réaliser des économies sur l'éclairage public :

- Coupure totale de l'éclairage des villages entre 23H et 6H du matin (en hiver l'éclairage se rallume jusqu'au lever du soleil suivant l'horloge astronomique).
- Extension de ces horaires de coupure aux zones urbaines en dehors du centre-ville.
- Le centre-ville reste allumé toute la nuit avec à terme des systèmes de régulation et d'abaissement de tension entre 23H et 6H. Dans le centre-ville la coupure est programmée

15 minutes après le lever officiel du soleil et l'allumage 15 minutes avant l'heure officielle du coucher.

Il a été objecté en réunion du conseil municipal que :

- ces mesures sont discriminantes pour les habitants de la périphérie, pourtant assujettis aux mêmes taxes communales
- l'horaire d'allumage du matin, trop tardif, contraint les élèves à aller à l'école dans l'obscurité.

Le Conseil Municipal, à l'issue des débats :

APPROUVE l'extinction des lumières dans le centre-ville et l'axe principal de la commune de 1H à 6H à compter du 1^{er} septembre 2016, à l'exception de la période juillet – août, pendant laquelle l'éclairage public sera maintenu toute la nuit.

APPROUVE l'éclairage des monuments publics suivant les mêmes horaires que l'éclairage de la voirie.

Résultat du vote

Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
16	19	19	0	0

5. Réfection des vestiaires du stade

Présentation de Christophe NABLANC

Le 18 septembre 2015, le conseil municipal a approuvé le programme de travaux de réhabilitation des vestiaires du stade municipal :

Lots	Travaux	Entreprises	Montant HT	Montant TTC
Lot 1	Plomberie	MAGNADOU DEMARTY 23500 FELLETTIN	9 885,00 €	11 743,38 €
Lot 2	Maçonnerie faïence	ATELIER DU CARRELEUR 23000 SAINT FIEL	8 344,31 €	10 013,17 €
Lot 3	Peinture	MARTINET 23500 FELLETTIN	6 934,26	8 321,11 €
Lot 4	Electricité	EURL MACHADO 23500 FELLETTIN	2 844,00 €	3 412,80 €
TOTAL			28 007,57 €	33 609,84 €

Cette opération bénéficie de subventions au titre de la réserve parlementaire et du Fonds départemental d'aide à l'équipement des communes (FDAEC) et pour un montant total de 9 984,52 €.

Il convient de passer les marchés de travaux correspondants, étant précisé que les montants ci-dessus correspondent aux meilleures offres présentées par les entreprises mises en concurrence sur les différents lots. Le montant total des lots dépasse la délégation de pouvoir générale accordé au Maire.

Aussi il est demandé au Conseil Municipal :

D'AUTORISER Madame le Maire à signer les marchés pour les 4 lots constituant l'opération, aux montants mentionnés ci-dessus et à procéder à toutes les formalités nécessaires à leur exécution.

Débat

Jeanine PERRUCHET indique que les travaux doivent commencer le 1^{er} Juillet prochain.

Résultat du vote

Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
16	19	19	0	0

6. Création d'un emploi permanent d'adjoint technique principal de 1ère classe pour avancement de carrière

Présentation de Wilfried CELERIEN

Afin de permettre l'avancement de grade d'un agent inscrit au tableau des agents promouvables au **23 Juillet 2016,**

Le conseil municipal :

APPROUVE la création d'un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe pour avancement de carrière;

AUTORISE le Maire à nommer à ce grade, après avis de la Commission administrative paritaire, l'agent inscrit au tableau des agents promouvables ;

APPROUVE la suppression de l'emploi au grade d'adjoint technique principal de 2^{ième} classe après nomination de l'agent dans son nouveau grade.

DECIDE DE MODIFIER en conséquence le tableau des effectifs.

Résultat du vote

Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
16	19	19	0	0

7. Subvention au collège Jacques Grancher pour les élèves de Felletin participant aux voyages pédagogiques de 2016

Rapport de Wilfried CELERIEN

Le collège Jacques-Grancher organise au cours de l'année scolaire 2015-2016 deux voyages pédagogiques respectivement en Autriche et en Espagne. Le collège sollicite une subvention pour les élèves résidant à Felletin, afin de réduire la participation demandée aux familles.

Il est rappelé que le montant de subvention accordée l'année dernière était de 30 € par élève résidant à Felletin.

5 élèves sont inscrits aux voyages prévus pour 2015-2016. Sur cette base, le montant s'élèverait à 150 €.

Il est demandé au Conseil Municipal

D'ACCORDER au collège Jacques-Grancher pour les élèves de Felletin participant aux voyages précités une subvention d'un montant de 150 €. Sous réserve que le collège s'engage à signaler à la commune toute modification dans la liste des enfants bénéficiaires et à informer les familles de la contribution de la ville de Felletin.

D'AUTORISER Madame le Maire à procéder dès à présent au mandatement correspondant.

Benoît DOUEZY et Dominique VANONI ne prennent pas part au vote.

Résultat du vote

Présents	Votants	Pour	Contre	Abstentions
16	17	17	0	2

8. Droit de Prémption Urbain

Présentation de Jeanine PERRUCHET

Depuis la dernière réunion du Conseil Municipal, la commune a reçu notification des déclarations d'intention d'aliéner ci-après :

Adresse	Réf cadastrales	Anciens propriétaires	Nouveaux propriétaires
4 rue de la Tour	section AL n° 6	Mme FRADET Françoise	M. COULOUMY Matthieu 4 rue du 19 Mars 1962 23500 FELLETIN
17 rue du Bouquet	section AM n° 146 et 147	Héritiers MARTIN	M et Mme PARRY Philippe « Le Lery » 87120 NEDDE
23 Rue Pisseloché	section AI n° 271	M. THIBIER Robert	M. GARON Benoît Le Mas Laurent Appt 4 23500 CROZE
43 Grande Rue	section AM n° 418	M. RICHEN Philippe	M et Mme BERTENS Adrianus Koning Albertstraat 118-1 2381 WEELDE
Las Peladas	section AR n° 85	Indivision LECOUR RABRET NIVASSE	M. PEYROUX Jérôme 5 rue Gustave Degaine 23500 FELLETIN
6 La Salle	section AD n° 339 et 342	M. FANTON Patrick	M. CHEVALLIER Bruno et Mme DUCHE Sandrine 33 Rue de la maison rouge 23500 FELLETIN
Le Cros	AP 115 139	M. PINECKI Wilfried	M. BARDEL Arnaud 13 Rue Alfred Assolant 23200 AUBUSSON
13 Place Courtaud	AL 553	Mme MEAUME Yvonne	M. PAROT Patrick 3 Margnat 23500 Ste Feyre La Montagne

Il est demandé au conseil Municipal

DE RENONCER à l'exercice du droit de préemption urbain sur les aliénations susvisées.

Résultat du vote

Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
16	19	19	0	0

9. Motion pour le maintien de l'IME Pierre d'Aubusson du Monteil au Vicomte

Présentation de Corinne TERRADE

En réunion du Conseil d'Administration du CCAS du 15 avril, Laurent GARRIGUE a fait part son inquiétude sur la situation de l'IME du Monteil au Vicomte. Il a expliqué que « cet institut était en danger car l'Agence Régionale de Santé a indiqué qu'il y avait un IME de trop en Creuse. Ce qui signifiait que 25 enfants dépendants, principalement de la Haute Vienne, auront une prise en charge inadaptée. » Il sollicite le soutien des politiques et des élus du secteur.

Il est demandé au conseil municipal :

D'APPROUVER la motion suivante :

Considérant l'importance de l'Institut Médico-Educatif Pierre d'Aubusson du Monteil au Vicomte particulièrement adapté pour la prise en charge d'enfants en difficulté ;

Considérant l'emploi généré par cette structure dans une zone géographique à l'économie fragile et très rurale ;

Considérant les projets de restructuration de l'ALEFPA (Association Laïque pour l'Education, la Formation, la Prévention et l'Autonomie), structure gestionnaire de l'IME, à l'échelle du département de la Creuse ;

Considérant la négociation en cours entre l'ALEFPA et l'Agence Régionale de Santé de la nouvelle Région Aquitaine Poitou Charentes Limousin, en vue d'obtenir un nouveau Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) ;

Le Conseil Municipal de Felletin réuni en séance du 16 Juin 2016,

Demande à l'ALEFPA, et à l'ARS, fortes de l'appui des Parlementaires et des Elus, de tout mettre en œuvre pour pérenniser l'activité de l'établissement au Monteil au Vicomte.

Résultat du vote

Présents	Votants	Pour	Contre	Abstention
16	19	19	0	0

QUESTIONS DIVERSES

Jeanine PERRUCHET ayant participé à la table ronde au Lycée des métiers du bâtiment, fait le point sur les débats concernant l'avenir de l'établissement :

- Une programmation pluriannuelle de travaux est prévue.
- Une formation complémentaire d'initiative locale (FCIL) va être mise en place pour 2017. Il s'agit d'une formation répondant à la demande des professionnels dans différents domaines : matériaux biosourcés, numérique, pierres sèches, rénovation de façades, ...

Le Recteur a demandé qu'une nouvelle réunion ait lieu en septembre.

La question d'une classe prépa a été évoquée, mais la réponse sera apportée au plan national. Dominique VANONI précise que la question ne concerne qu'une quinzaine d'élèves.

En conclusion ce qui est positif c'est que la fermeture de l'établissement n'est pas d'actualité et qu'on observe une forte implication des professionnels.

Dominique VANONI pose une question sur le désherbant écologique KATOUM. Pour lui : il faut privilégier une forte luminosité, donc l'horaire où les agents le passent n'est pas trop judicieux.

Philippe COLLIN répond que l'intervention des agents tôt le matin évite d'être gêné par la circulation.

Marie-Hélène FOURNET demande si on peut changer de place le radar pédagogique.
Christophe NABLANC répond que le radar sera déplacé au-dessus de chez Mme Mazet.

Agenda

- Samedi 18 juin à 11h30 commémoration au monument aux morts

- Samedi 18 Juin Journée de la diamanterie
 - o 14H à 18H visite découverte du site
 - o 15H causerie « La taille du diamant »
 - o A partir de 20H ambiance musicale et feu de Saint Jean sur les bords de Creuse

- Samedi 18 juin ateliers organisés par LES MICHELINES et COURT CIRCUIT
 - o un Atelier d'auto-réparation de vélos sur la Place Courtaud sous chapiteau
 - o un poste de sérigraphie dans la Chapelle Blanche
 - o un poste de sérigraphie dans le jardin du cloître

- Vendredi 24 Juin à 18H à l'Eglise du Château inauguration de l'exposition de tapisseries Michel DEGAND *Trame d'une vie*

- du 8 au 29 Juin à la médiathèque de Felletin exposition « *Pages de Mômes* » présentation des productions réalisées au festival Mômes à la page d'Octobre 2015.

- Du 23 Juin au 2 juillet 2016 rendez-vous des artistes à Poussanges, peintures, sculptures, photos.